



Stratégie, politique et reformulation de l'open access

Ghislaine Chartron

► To cite this version:

Ghislaine Chartron. Stratégie, politique et reformulation de l'open access . Revue française des sciences de l'information et de la communication, Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication, 2016, 8 < <http://rfsic.revues.org/1836>>. <sic_01304045>

HAL Id: sic_01304045

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01304045

Submitted on 19 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stratégie, politique et reformulation de l'open access

*Ghislaine Chartron, Professeur du CNAM, directrice de l'INTD
Responsable de l'axe « Publication, communication et accès aux savoirs » du
laboratoire DICEN-Idf (EA 7339)*

Ghislaine.chartron@lecnam.net

(Version publiée)

Résumé : Depuis 25 ans, le mouvement *open access* se déploie progressivement au croisement de revendications pour une circulation plus ouverte des résultats de la recherche et d'opportunités inédites introduites par l'Internet et le Web. Les reformulations du mouvement furent nombreuses, portées par des acteurs différents, ne projetant pas les mêmes enjeux sur cette transformation. A l'appui d'une observation participante, l'article s'attache à retracer l'évolution des différentes modalités opératoires de l'open access à la fois dans une dimension diachronique et une dimension comparée pour les politiques nationales de différents pays. Un tournant particulier semble s'amorcer, marqué par des négociations globales entre éditeurs, pouvoirs publics et financeurs de la recherche. Le contexte français est analysé, en particulier par l'intégration récente d'éléments réglementaires dans la loi Lemaire de 2016 et par les tensions croissantes avec les acteurs de l'édition nationale, majoritairement en sciences humaines et sociales.

Mots-clés : open access, politique nationale, analyse comparative, analyse diachronique, modalité opératoire, stratégie d'acteurs, édition scientifique, loi Lemaire, sciences humaines et sociales

Summary: For 25 years, the open access movement is growing at the crossroads of demands for a more open circulation to the results of research and unprecedented opportunities brought by the Internet and the Web. Reformulations of the movement were many, by different actors not defending the same issues for this transformation. In support of participant observation, the article retraces the evolution of different operating models of open access in both a diachronic dimension and a compared dimension for national policies in different countries. A particular step seems to begin, marked by comprehensive negotiations between publishers, governments and research funders. The French context is analyzed, in particular the recent integration of regulatory elements in the « Lemaire law » of 2016 and intensive tensions with the national edition, mainly in humanities and social sciences.

Keywords: open access, national policy, comparative analysis, diachronic analysis, operating model, strategy actors, scientific publishing, Lemaire law, social sciences and humanities

Introduction

Début 2016, dans un contexte politique national agité autour du projet de la loi numérique intégrant des éléments réglementaires sur l'open access, l'objectif de cet article est de repositionner le débat dans son contexte, déjà ancien, et avec une dimension comparative internationale de l'action politique en faveur de l'open access. La spécificité de l'édition en sciences humaines sera également discutée car elle agite particulièrement les débats français entre éditeurs, bibliothèques et pouvoirs publics. La lecture qui est livrée s'appuie sur une posture d'observation participante à ce mouvement depuis le début des années 90¹, par un suivi de l'actualité et des recueils réguliers de données. C'est à la fois un témoignage, un décryptage et une analyse comparée des politiques nationales d'open access qui sont proposés.

1. Développement de l'open access et les reformulations progressives du mouvement

Il est difficile de dater précisément la naissance du mouvement open access. On l'associe fréquemment à la création de l'archive ouverte ArXiv en 1991 par Paul Ginsparg. Or de nombreux projets sont apparus bien avant comme le projet Gutenberg lancé par Michael Hart en 1971, la revue électronique *Psycoloquy* de Stevan Harnad en 1989, ou encore la revue *PACS-Review (Public-access Computer Systems Review)* lancé par Charles W. Bailey la même année. C'est en fait un ensemble de projets nouveaux, à la croisée des opportunités inédites associées au développement des réseaux informatiques et des technologies d'édition électronique qui vont converger vers la vision d'un accès ouvert aux savoirs, s'émancipant des acteurs traditionnels de l'édition. La précieuse chronologie de Peter Suber² retrace l'essor de nombreux projets, essentiellement dans le contexte nord-américain durant ces années 1990-2000 : revues exclusivement électroniques qui seront progressivement recensées dans le répertoire pionnier *ARL Directory of Electronic Journals, Newsletters and*

¹ En particulier : la co-crédation de la revue Solaris, d'ArchiveSic, et l'animation du groupe open access du GFII (Groupement français des industries de l'information) depuis 2007.

² SUBER Peter, Timeline of Open Access Movement, <http://legacy.earlham.edu/~peters/fos/timeline.htm>

*Academic Discussion Lists*³, multiplication des archives ouvertes de publications, SSRN (*The Social Science Research Networks*) en 1994, REPEC (*Research Papers in Economics*) en 1997, Citeseer (Informatique) en 1997. En France, S. Fayet-Scribe, G. Gallezot, JM. Noyer et G. Chartron fondent la revue Solaris⁴ en 1994 puis une archive ouverte pionnière, ArchiveSic, en 2002 (Gallezot, Noyer, Chartron, 2002), suivant celle de l'Institut Nicod pour le domaine de la philosophie et des sciences cognitives. Ces premiers projets sont profondément animés par un souffle libertaire et un esprit pionnier, et ont reçu, à l'époque, des critiques notables sur notre béatitude dans les technologies numériques... On pourra trouver plus précisément une chronologie française dans la chronologie de Hans Dillaerts et Hélène Bosc (Dillaerts, Bosc, 2015).

Parallèlement la crise des coûts inflationnistes des revues en sciences, techniques et médecine s'enflammait et la célèbre *Newsletter on Serial Pricing Issues* pilotée par les bibliothèques américaines diffusait ses courbes exponentielles des dépenses pour les revues prestigieuses (1989). La révolte des bibliothèques alliée aux premiers chercheurs pionniers et militants (Harnad, Guédon, Odlzysko) s'organisa, et la coalition SPARC (*Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition*) est créée en 1998. A partir des années 2000, le mouvement s'organisa de façon politique à l'international. Les déclarations militantes et internationales se multiplièrent⁵, PLOS en biomédecine (2001), Budapest (2002) définit les deux voies du libre accès, Berlin-Max-Planck (2003). L'affrontement fut de plus en plus vif avec les éditeurs, qui parallèlement avaient mûri une offre numérique dont les services étaient plébiscités par une majorité de chercheurs peu réceptifs au mouvement open access, ni à la question des coûts du système éditorial.

Depuis les années 2012, le mouvement open access va ensuite croiser plus largement les crises économiques et financières qui se sont installées ainsi que l'espoir projeté sur l'innovation comme levier majeur des relances économiques. L'économie du savoir y est fortement associée, l'enjeu est alors de lever les barrières d'accès aux savoirs, de favoriser la réappropriation des résultats de la recherche financée sur fonds publics. Le virage est majeur et rallie, de façon

³ Dru Mogge, (1999) "Seven years of tracking electronic publishing: the ARL *Directory of Electronic Journals, Newsletters and Academic Discussion Lists*", *Library Hi Tech*, Vol. 17 Iss: 1, pp.17 – 25, <http://dx.doi.org/10.1108/07378839910267154>

⁴ Revue Solaris, archives, <http://gabriel.gallezot.free.fr/Solaris/>

⁵ Textes de référence sur le blog de l'Inist : <http://openaccess.inist.fr/?-Textes-de-references->

paradoxe, une vision libertaire (origine du mouvement open access) et une vision très libérale comme l'ont analysé Fidelia Ibekwe-SanJuan et Françoise Paquien-séguy (2015). Le Memorandum de l'OSTP (2013)⁶, la recommandation européenne de 2012⁷, le rapport FINCH⁸ de 2012 du gouvernement britannique convergent vers cette nouvelle association du mouvement open access à l'enjeu de l'innovation. Les résultats de la recherche publique doivent irriguer le monde socio-économique et favoriser son développement. Cette vision se nourrit également des rapports économiques de l'OCDE (OCDE, 2012). La nouvelle ère du mouvement est pilotée directement par les instances politiques et les financeurs de la recherche et il s'agit plutôt de trouver les modalités d'un open access durable et construit avec les éditeurs dans des négociations cadrées des coûts engagés.

Les reformulations progressives de l'open access par différents acteurs conduisent donc à brouiller le mouvement car si l'objectif n'a pas changé : « accéder rapidement aux résultats de la recherche », les modalités pour y parvenir n'ont pas cessé d'évoluer, passant notamment d'une volonté de renversement des acteurs en place à des négociations renouvelées avec les éditeurs pour bâtir un système éditorial nativement ouvert avec des coûts contrôlés comme nous le verrons à la fin de cet article.

2. Diversification et développement des modèles open access

Aux sources du modèles open access, deux voies emblématiques avaient été définies dans la déclaration de Budapest de 2002 : la voie verte et la voie dorée. En 2016, le constat est plutôt celui d'une diversification de ces modèles troublant les représentations de ce mouvement.

La voie verte correspond à la première stratégie préconisée dans l'Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert. C'est une modalité qui vise à autoriser l'auteur à diffuser son article après un certain délai négocié. Les archives ouvertes, comme HAL, ont été développées pour organiser cette diffusion par les institutions de recherche ou les universités. Les négociations sur la durée de l'embargo, période pendant laquelle l'éditeur se réserve la diffusion exclusive est au centre des tensions de ces dernières années. Nous y reviendrons au sujet de la loi numérique en France. Une autre variable concerne la version de l'article qui sera

⁶ https://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/ostp/ostp_public_access_memo_2013.pdf

⁷ http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/recommendation-access-and-preservation-scientific-information_fr.pdf

⁸ <http://www.researchinfonet.org/wp-content/uploads/2012/06/Finch-Group-report-FINAL-VERSION.pdf>

autorisée à être déposée (prépublication, version acceptée de l'auteur, version PDF de l'éditeur). Stevan Harnad fut le fondateur militant le plus actif cette voie, défendant ouvertement une stratégie de montée en puissance des archives ouvertes inter-reliées, constituant progressivement un dispositif très concurrent des plateformes d'éditeurs si le délai d'embargo est le plus court possible. La vision est celle d'un accès à la littérature via les archives ouvertes à long terme, l'abandon des abonnements est programmé et conduirait les revues à se limiter à vendre des services relatifs à la gestion de l'évaluation.

La voie dorée correspond à la deuxième stratégie préconisée dans l'Initiative de Budapest pour l'accès ouvert. C'est une modalité qui vise à supprimer les abonnements et à installer la gratuité d'accès à tout lecteur potentiel. Les coûts du processus éditorial sont reportés en amont, supportés soit par les auteurs-chercheurs et leur institution (paiement de frais de publication, *article processing charge* (APC), soit par les fonds publics (subventions de l'Etat). En STM, la tendance est celle de l'auteur-payeur avec l'émergence de fonds ciblés ou une intégration dans les budgets des projets de recherche pour payer les APC. En SHS, globalement, le modèle est très peu développé sauf à considérer des subventions amont de l'Etat. Jean-Claude Guédon, chercheur en littérature comparée, fut un militant actif de cette voie, défendant ouvertement une réappropriation du processus éditorial par des acteurs publics exclusivement.

Aujourd'hui, nous observons des modalités diversifiées, en particulier pour la voie dorée, le tableau 1 rassemble les principales modalités. Une analyse plus fine sur la diversité des modèles économiques pourra aussi être consultée dans le rapport annuel de l'association STM (Ware, 2015).

	<i>Voie verte (Diffusion libre avec embargo)</i>	<i>Voie dorée (Diffusion immédiate, gratuit au lecteur)</i>
<i>Financement</i>	Maintien des abonnements	Fonds de recherche Fonds dédiés pour publication Subventions d'Etat ou de tiers payeurs
<i>Modalités</i>	-Archive ouverte avec délai d'embargo (Ex : HAL, Repec, arXiv,...) -Archive d'éditeur ouverte après un certain délai (Ex : Cairn.info)	-APC par le chercheur via son institution -Négociation globale entre un éditeur et une université pour associer abonnements et APC, modèle <i>Offsetting</i> (Stuart, 2015) -Accord global, mutualisation des coûts entre plusieurs institutions de recherche : (Scoop3) -Infrastructure de publication subventionnée par l'Etat, (Ex : Scielo, Redalyc) - Mutualisation des coûts par les bibliothèques (Knowledge Unlatched, Open

		Libraries for Humanities)
--	--	---------------------------

Tableau 1. Modalités diversifiées des voies verte et dorée

Une troisième voie, dite la « voie platinum», vise une gratuité au lecteur et à l’auteur. Elle a été introduite aux Etats-Unis en 2011 par Crawford pour se distinguer de la voie dorée fondée sur les APC: « *Platinum open access is a model of schafficherolarly publishing that does not charge author fees. The costs associated with scholarly publication are covered by the benevolence of others, such as through volunteer work, donations, subsidies, grants, etc.* »⁹.

En France, le modèle fut repris par la plateforme OpenEdition en 2012¹⁰, mettant en avant une collaboration entre acteurs publics (alliance et partage des coûts) selon la modalité du freemium, c’est-à-dire offrant une version immédiate gratuite des articles (version HTML pour cette plateforme) vendant une version premium avec des services à valeur ajoutée notamment utiles aux bibliothèques qui soutiennent financièrement la plateforme. Un corollaire majeur est l’achat sans réel choix des collections par les bibliothèques, la politique documentaire disparaît, de façon assez similaire aux bouquets pré-formatés d’offres commerciales. Ce modèle est assez spécifique à la France et la viabilité du modèle semble tenir grâce aux subventions publiques pour le fonctionnement et l’investissement des activités. Il faudrait pouvoir le vérifier en analysant les bilans budgétaires annuels. Le projet est très soutenu par le CNRS et qualifié par le Conseil national du numérique de « start-up d’Etat », concept peu repris dans les autres pays.

Concernant l’appréciation quantitative du développement de l’open access, elle se heurte à des critères qualitatifs des archives (diversités des documents déposés) et rajout constant d’anciennes publications. Le moteur BASE qui fédère l’ensemble des bases moissonnables nous donne, malgré tout, une estimation de 84 millions de documents accessibles (cf. figure 1).

⁹ Crawford, Walt. (2011). Open Access: What You Need to Know Now. Chicago: American Library Association

¹⁰ Marin Dacos, <http://leo.hypotheses.org/9953>

Chart: Number of indexed Documents and Sources

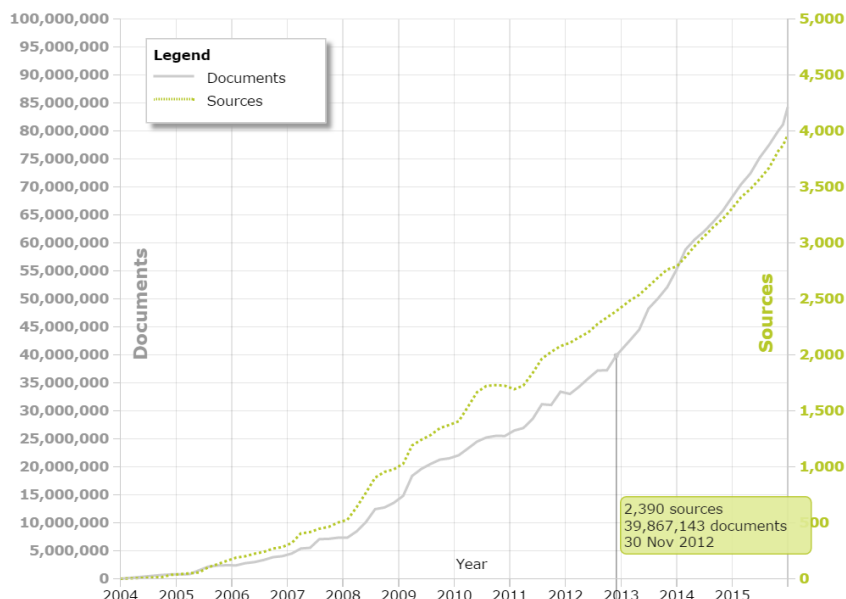


Figure 1 : Croissance du nombre de bases et du nombre de documents accessibles en open access selon le moteur BASE depuis 2004

(source : https://www.base-search.net/about/en/about_statistics.php?menu=2)

Concernant plus spécifiquement les articles publiés selon la voie dorée, le nombre est beaucoup plus faible mais la croissance globale est actuellement forte. En 2014, 13% des articles mondiaux, soit environ 260 000 articles, auraient été publiés en OA doré selon l'étude commanditée par la Commission européenne (Archambault & all, 2014), (cf. figure 2). Cette croissance s'explique, en grande partie, par le développement des APC dans l'offre des groupes internationaux d'édition, source de croissance majeure pour leurs activités dans le cadre de l'open access (DIST-CNRS, 2015).

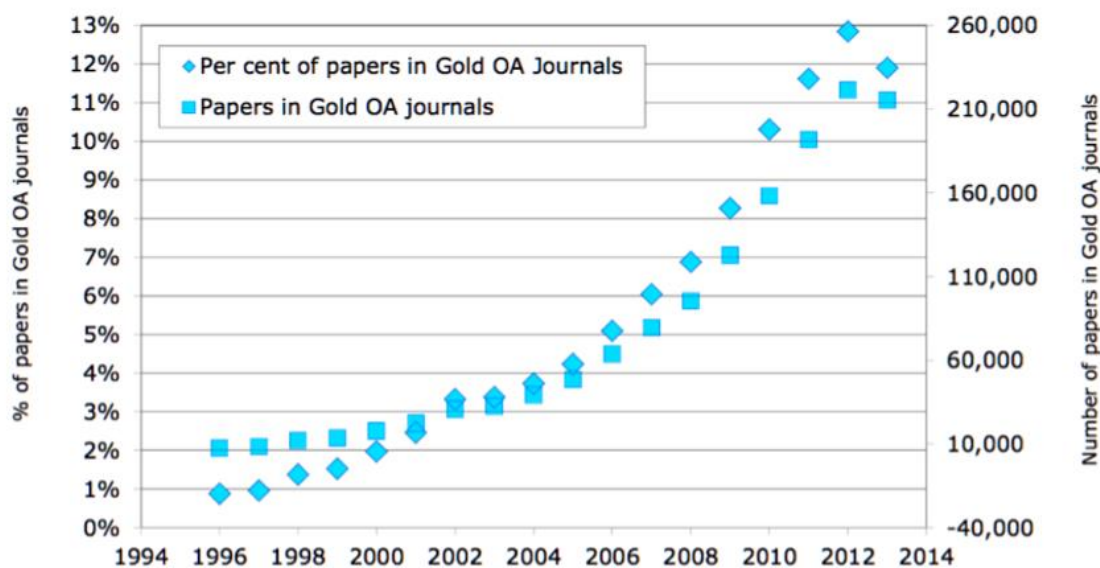


Figure 2 : Croissance de l'Open access doré entre 1996-2014 (selon Archambault 2014)

Archambault montre aussi que cette croissance globale recouvre des disparités importantes entre disciplines : 17% du total des articles sont publiés en OA doré en biologie, 16,1% en agriculture, 15,8% en santé publique, 14,8% en médecine clinique, 12,4% en technologie de l'information et de la communication, 11,4% en mathématiques et statistiques, 8,7% en sciences sociales, 7,2% en histoire, 5,4% en économie et management, 5,1% en philosophie... Les corpus de cette étude concernent les revues anglophones.

Du point de vue du chercheur, la question se pose désormais de savoir comment publier en open access ? La demande peut venir de son financeur de la recherche ou tout simplement de la demande d'une visibilité rapide de ses travaux. Il semblerait faux, par contre, de penser que ce critère d'accessibilité immédiate soit devenu le premier critère de choix pour un scientifique pour s'engager avec une revue. Solomon et Bo-Christer avaient ainsi montré, dans leur enquête interrogeant 1000 auteurs de 7 disciplines, que ce critère arrivait après la spécialisation de la revue, son impact, la rapidité d'acceptation (Solomon, Bo-Christer, 2012). La culture disciplinaire se construit autour de noms de revues de qualité et de reconnaissance institutionnelle. Pour autant, cette visibilité devient aussi pressante car elle est la garantie d'être rapidement cité, sollicité pour de nouvelles collaborations.

Les bibliothèques orientent souvent les chercheurs sur le répertoire DOAJ (*The Directory of Open Access Journals*) créé initialement par des bibliothécaires et dont l'objectif est un recensement international des revues en open access doré,

à savoir des revues qui ont un modèle de financement amont et ne demandent pas de paiement au lecteur. Le répertoire écarte donc les revues avec des embargos (voie verte). Le répertoire recense à ce jour 11 028 revues dont 182 pour la France avec une grande majorité de revues SHS hébergées sur OpenEdition, des revues de structures publiques essentiellement mais également 14 revues d'EDP-Sciences (en mode APC), 9 revues de groupe de Gerflint de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme. On observe, par contre, que la majorité des revues « historiques » et reconnues en SHS, d'éditeurs non publics, n'y figurent pas car leur modèle reste centré sur l'abonnement avec des durées d'embargos¹¹, contraire à la politique de ce répertoire.

Il convient donc de donner l'ensemble de ces clés de décryptage aux chercheurs. Concernant la demande d'accès à des fonds de financement pour les APC, il faut développer une autre pratique, à savoir l'intégration prévisionnelle des coûts de publication dans les budgets de recherche (au même titre que les missions par exemple) ainsi que la connaissance de fonds de prise en charge comme l'organise la Commission européenne pour ses projets H2020. C'est un changement important car le chercheur est réinvesti d'un rôle plus décisionnel et plus responsable dans les coûts du système éditorial, rôle qui avait été délégué aux bibliothèques jusqu'à présent dans la modalité de l'abonnement.

3. Les politiques nationales d'open access

De façon significative, les politiques nationales d'open access ont été déclenchées après certaines prises de position emblématiques. La première fut celle des NIH (National Institute of Health) américains qui sont en charge de la recherche médicale. Mettant en application une disposition de la loi budgétaire de 2008, ils instaurent le premier mandat obligatoire de dépôt des articles issus des recherches qu'ils financent : les chercheurs doivent déposer dans un délai maximum de 12 mois à compter de la parution, leurs articles dans l'archive PubMed Central, les contrats signés avec les éditeurs doivent être compatibles avec cette disposition. La Maison Blanche étendra ensuite cette exigence à toutes ses agences sectorielles de financement de la recherche par le Mémoire du 22 février 2013 fixant des rendez-vous annuels pour la progression de chaque agence. La Commission européenne fixera, quant à elle, ses recommandations le 17 juillet 2012. Deux recommandations seront

¹¹ Les chercheurs doivent consulter par exemple Heloise ou Sherpa pour connaître ces délais d'embargos.

publiées : l'une¹² pour que chaque Etat membre définisse une politique nationale sur le libre accès avec un calendrier fixant un taux de 60% d'articles en OA pour le 2016 et 100% en 2020, les 2 voies sont soutenues et les embargos limités à 6 mois en STM et 12 mois en SHS ; l'autre sur la construction de l'espace européen de la recherche où sont articulés les enjeux de l'open access, du transfert public-privé et du « marché commun de la recherche »¹³. Le tournant libéral venait clairement s'adosser aux premiers souffles plus libertaires du mouvement.

Les politiques d'open access vont alors mûrir. En 2016, elles se distinguent en grande partie selon les modalités choisies pour les volets suivants :

- Le degré de cadrage politique au plus haut niveau de l'Etat et un choix du mode d'intervention (par exemple sur l'OA doré ou mandat national de dépôt ;
- Les politiques des différents financeurs de la recherche qui formulent des mandats de dépôts obligatoires ou des incitations à déposer aux chercheurs qu'ils financent. L'ANR a formulé une incitation et non une obligation, par exemple ;
- Les politiques des institutions qui emploient les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Ces organismes peuvent aussi exiger des modalités d'accessibilité aux publications produites par leurs chercheurs mais elles doivent tenir compte d'autres cadres législatifs, notamment ceux attachés au code de la propriété intellectuelle en France qui protège l'autonomie du chercheur¹⁴. Ainsi, seuls quatre établissements ont introduit, en France, une obligation, non pas en imposant explicitement le dépôt mais en décidant de ne prendre en compte dans les rapports d'activités uniquement que les articles déposés ;
- L'intégration de mesures législatives nationales pour l'open access. C'est le cas en Allemagne, en Italie et en cours en France comme nous le détaillerons ci-dessous ;
- Les moyens financiers d'accompagnement de la transition de modèles (par exemple, des budgets fléchés pour les APC, soutiens à des infrastructures publiques, accompagnements financiers des éditeurs nationaux pour un changement de modèle) ;

¹² http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/era-communication-towards-better-access-to-scientific-information_en.pdf

¹³ http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/era-communication-partnership-excellence-growth_en.pdf

¹⁴ [https://www.dgdr.cnrs.fr/daj/propriete/droits/droits5.htm#Les créations des agents publics](https://www.dgdr.cnrs.fr/daj/propriete/droits/droits5.htm#Les%20cr%C3%A9ations%20des%20agents%20publics)

Les choix financiers traduisent aussi la vision privilégiée pour l'open access : préférer la voie verte, soutenir un accès libre immédiat en développant les financements amont, préserver une édition diversifiée ou centraliser sur des acteurs publics ;

- Enfin, la mise en place d'une instance, d'un comité de pilotage représentant l'ensemble des parties assurant planification, dialogue et régulation.

Comment peuvent se comparer les politiques européennes, depuis 2012 ? Un premier recueil de données réalisé par Lisiane Lomazzi en 2014 (Lomazzi, Chartron, 2014) avait conduit à une première typologie distinguant les Etats sans politique nationale d'open access (de nombreux pays de l'Europe de l'Est), les Etats qui étaient en réflexion, en consultation (Pologne, Pays-Bas, France), les Etats ayant développé des mandats obligatoires par les agences finançant la recherche (UK et les pays du nord de l'Europe principalement), les Etats ayant recours à la loi avec des mentions très variées (Espagne, Allemagne, Italie) et enfin des Etats avec une politique nationale coordonnée par une recommandation (Belgique, Irlande par exemple).

Ces données ont été revisitées en octobre 2015¹⁵ et nous amènent, dans cet article, à insister plutôt sur les éléments très structurants des politiques conduites, et non à une typologie dont les critères sont en fait plus complexes.

<i>Pays</i>	<i>Politique OA</i>
<i>USA</i>	Cadrage politique fort par un document de référence : le Memorandum de 2013, https://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/ostp/ostp_public_access_memo_2013.pdf qui s'adresse à toutes les agences fédérales de recherche de plus de 100 millions de dollars de budget. Chaque agence est libre de développer ses modalités. L'embargo ne doit pas dépasser 12 mois. Les coûts doivent être intégrés au budget de l'agence. Incitation à la coordination avec les acteurs privés. Pas de cadrage par la loi malgré plusieurs tentatives encore en cours. On peut suivre les plans des différentes agences : http://www.chorusaccess.org/
<i>UK</i>	Cadrage politique fort par le rapport FINCH de 2012, coordination par le Finch Group http://www.researchinfonet.org/wp-content/uploads/2012/06/Finch-Group-report-FINAL-VERSION.pdf Voie dorée privilégiée. Mandats obligatoires des financeurs de la recherche. Pas de cadrage par la loi. Mandat et plan clairement établi à la fois par les RCUK (Research Councils) et par le HEFCE (Higher Education Funding Council for England) avec l'établissement d'une période transitoire à 5 ans. Réajustement envisagé suite avec des concertations régulières. -RCUK : mesures d'accompagnements budgétaires supplémentaires (pour 2015/2016, £22.6 millions distribués aux établissements) et des rdv périodiques pour ajustement.

¹⁵ Nous remercions Lisiane Lomazzi pour la mise à jour de certaines données

	<p>Si budget APC disponible pour le chercheur-> embargos limités à 6 mois STM, et 12 mois pour les SHS, Si pas de budget d'APC disponible → embargos limités à 12 mois en STM, 24 mois en SHS</p> <p>-HEFCE (<i>Higher Education Funding Council for England</i>) : 12 mois en STM, 24 mois en SHS (lien avec évaluation des chercheurs)</p>
<i>DE</i>	<p>Document de référence : la déclaration emblématique de Berlin en 2003 initiée par la Max Planck Société, http://openaccess.mpg.de/Berlin-Declaration</p> <p>Pas de mandats obligatoires : indépendance du chercheur inscrite dans la constitution</p> <p>Appui centralisé du Deutschen Forschungsgemeinschaft (DFG) pour le budget des APC (durant 5 ans) dans 30 Universités. http://www.dfg.de/formulare/12_20/12_20_en.pdf</p> <p>APC ne doit pas dépasser 2000 euros</p> <p>Modalité législative : loi du droit d'auteur, introduction d'un droit d'exploitation secondaire. Permet au chercheur de rendre accessible la version manuscrite acceptée dans une revue après un délai de 12 mois, usage non commercial</p>
<i>IT</i>	<p>Modalité législative dans la loi relative à la valorisation de la Culture, introduite en 2013.</p> <p>Les chercheurs financés pour moitié sur fonds publics doivent publier en OA gold ou déposé le manuscrit final avec embargo de 18 mois (STM), 24 mois (SHS) au maximum.</p> <p>Mais en fait, 11 mandats institutionnels /80 Universités seulement. Faible suivi.</p>
<i>ES</i>	<p>Modalité législative introduite dans la loi sur la science, la technologie et l'innovation en 2011, article 37, mais non contraignante.</p> <p>Recommandation à déposer au maximum dans les 12 mois, lien avec l'évaluation.</p> <p>Mais le contrat de l'éditeur prévaut.</p> <p>Subvention d'une infrastructure nationale publique pour l'édition SHS.</p>
<i>NL</i>	<p>Voie dorée privilégiée comme au Royaume-Uni.</p> <p>Budget supplémentaire pour APC (2,5 millions d'euros) par le fond spécifique <i>NWO Open Access fund</i>.</p> <p>Négociation en amont entre éditeurs et universités (VSNU et UKB) pour les APC. Les contrats passés avec les éditeurs doivent intégrer désormais un accord sur l'open access.</p> <p>Cadrage des coûts pour le modèle hybride, éviter le risque d'explosion des coûts.</p> <p>Modalité législative : loi du droit d'auteur, introduction d'un droit d'exploitation secondaire (comme en Allemagne mais aucune précision sur l'embargo, « <i>a reasonable period time</i> »).</p>

Tableau 2. Politiques nationales comparées

Tendances majeures en 2016 :

Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne partagent désormais une politique encourageant l'open access doré et accélèrent les négociations globales avec les éditeurs pour une mutation vers un open access immédiat. Des budgets supplémentaires sont fléchés dans cette période de transition et le renouvellement des marchés des universités avec les éditeurs est progressivement conditionné à une négociation préalable globale pour les abonnements et le paiement des APC. L'Europe du Nord déploie désormais une réelle stratégie pour développer l'open access avec les éditeurs.

L'Europe du Sud (Italie, Espagne) s'engage vers l'open access sans moyens supplémentaires pour les négociations avec les éditeurs. La voie verte est

privilegiée mais du coup avec une certaine flexibilité sur les durées d'embargo. L'Espagne a aussi financé des plateformes d'édition publique en SHS.

Le passage par la loi concerne la voie verte et tend à introduire un droit d'exploitation secondaire permettant au chercheur de rendre accessible une version manuscrite acceptée de ses articles avec un embargo qui s'aligne de plus en plus sur les recommandations de la Commission européenne, plus permissives pour le chercheur que le cadrage américain. Les modalités de « transition verte » sont plus contraignantes pour des éditeurs dont le marché est majoritairement européen... Effectivement, pour les STM, le délai est de 12 mois aux USA, il est de 6 mois en Europe. Pour les SHS, il est de 12 mois dans les deux cas mais avec la différence qu'aux Etats-Unis, ne sont concernées officiellement que les recherches subventionnées par la seule agence SHS « *Department of Education Institute for Educational Studies (DOE/IES)* ». Ces asymétries sont peu mises en perspective par les gouvernements.

Manifestement, le déploiement de l'open access s'opère donc à plusieurs vitesses. La voie dorée est en phase de progression considérable par les négociations globales menées actuellement avec les grands éditeurs (Elsevier, Springer, Wiley...) dans les pays où la croissance économique est la plus forte et où l'open access est réellement associé au développement d'une économie de l'innovation. La voie verte continue de se négocier de façon conflictuelle sur la durée des embargos, désormais de plus en plus dans des cadres législatifs introduisant des droits secondaires au chercheur mais ce scénario oppose toujours deux dispositifs, celui des éditeurs et celui des archives ouvertes, redondance coûteuse au final, plus laborieuse, laissant en circulation de nombreuses versions d'une même publication et la tension demeure au sujet de la stratégie de déstabilisation par une multiplication de mandats obligatoires de dépôts.

4. Contexte français et actualité de la loi numérique

La France n'a pas affirmé une politique d'open access cadrée par un texte de référence, ni par une instance de pilotage réunissant l'ensemble des parties pour construire conjointement les modalités de la transition. Le discours de Geneviève Fioraso¹⁶ en 2013, lors des journées Couperin, avait seulement souligné son soutien à toutes les voies possibles de l'open access. La France est

¹⁶ Fioraso G., 2013, « Discours de Geneviève Fioraso lors des 5e journées Open Access » : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66992/discours-de-genevieve-fioraso-lors-des-5e-journees-open-access.html>.

pourtant un pays où l'activité éditoriale pour la recherche associe une grande diversité de structures privées et associatives, et non pas uniquement des éditeurs publics comme c'est le cas en Espagne (Minon, Chartron, 2005), (GFII, 2009). Une régulation amont n'a pourtant pas été envisagée.

Ni les financeurs des programmes de recherche, ni les universités n'ont massivement imposé de mandat obligatoire de dépôt dans une archive ouverte. Seuls quelques établissements¹⁷ ont fait voter par leurs instances que ne seront considérés pour les rapports d'activités (évaluation) les seuls documents déposés. C'est une forme de mandat obligatoire qui contourne le code la propriété intellectuelle protégeant l'autonomie des enseignants et des chercheurs. Des fonds importants ont été ciblés sur des infrastructures publiques ces dernières années : plateforme nationale de revues et de livres (OpenEdition), archive ouverte nationale HAL, archive nationale de revues (Persée), avec un soutien marqué à l'édition SHS pour des services publics. Concernant la voie dorée, le gouvernement n'a pas créé de fond supplémentaire, l'organisation trouvée est interne à chaque établissement : budget de la bibliothèque, contrats de recherche... Par exemple, le cas de l'INRA a été étudié par Mathieu Andro, Odile Hologne et Annaïg Mahé (2014). La France est, par contre, l'un des rares pays à avoir négocié des licences nationales pour des ressources numériques, mais cette expérience n'a pas été poussée dans des scénarios pour l'open access doré. Seul, le projet OpenEdition pourrait être considéré comme une voie dorée nationale particulière pour l'offre des éditeurs publics.

Le contexte français de l'open access est marqué par une *centralisation* des initiatives publiques adossée à une posture très militante et anti-éditeurs privés globalement. Créée en 2009 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Bibliothèque scientifique numérique (BSN)¹⁸ a été conçue pour coordonner les différents acteurs publics de l'information scientifique et de l'édition publique, notamment les initiatives des EPST et des Universités. Différents groupes de BSN directement concernés par l'open access ont engagé des études, des travaux mais dans une vision plutôt défensive face aux éditeurs privés de toute nature, et en particulier vis à vis des éditeurs SHS, domaine où l'édition publique peut encore défendre une place alors que la globalisation internationale de l'édition STM en anglais échappe aux Etats. L'archive nationale HAL est aussi l'exemple d'une centralisation des moyens alors que les initiatives

¹⁷ INRIA, IFREMER, Université d'Angers, ParisTech-arts-et-métiers

¹⁸ <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/>

sont plutôt distribuées dans les autres pays. Le programme ISTE¹⁹ (60 millions d'euros via le grand emprunt) est la dernière initiative, elle vise à constituer un fond national à des collections rétrospectives de toutes disciplines, hébergé sur une plateforme publique à laquelle viendraient se greffer des services aux chercheurs. Dans le contexte français, l'Etat est donc devenu un opérateur majeur et la distorsion introduite par rapport aux autres acteurs ayant investi des moyens pour développer des activités de service dans ce secteur, conduit à des tensions de plus en plus fortes, le manque de régulation en est une cause majeure.

L'absence de dialogue et le durcissement des relations entre éditeurs et bibliothèques ont installé un climat hostile où les acteurs tendent à s'affronter plutôt qu'à penser conjointement les nouveaux modèles. Un début de concertation a été initiée par la DIST-CNRS²⁰ mais dont les retombées sont encore très faibles et le lobbying mené par le CNRS dans le cadre de la loi numérique, contre la position des éditeurs notamment nationaux pour les SHS sur la durée des embargos, n'est guère favorable à installer un dialogue durable. De son côté, le Syndicat National de l'Édition, a organisé une argumentation défensive avec la difficulté de représenter par ses membres à la fois une édition STM internationale (quelques groupes sont adhérents) et des maisons d'édition nationale. Le GFII²¹, pour sa part, réunissant l'ensemble des parties par la diversité de ses membres, s'est attaché à contribuer au dialogue, à son niveau, avec des tensions internes de plus en plus nombreuses et des prises de position devenues difficiles.

Enfin, la politique nationale française est centrée, début 2016, sur l'adoption de la loi numérique. Dans la première partie de cette loi qui concerne la circulation des données et du savoir se loge un volet sur l'open science. Des confrontations houleuses se sont focalisées sur l'article de la loi relatif à la durée des embargos des articles et qui au final, dans le texte de loi présenté à l'Assemblée nationale veut donner la possibilité aux chercheurs de diffuser librement la version acceptée de leurs articles (version auteur) dans un délai de six à douze mois, respectivement en STM et SHS, comme en Allemagne. Nous en retraçons les principales étapes dans le tableau 3.

<i>Date</i>	<i>Evènement</i>
-------------	------------------

¹⁹ <http://www.istex.fr/>

²⁰ Direction de l'Information scientifique et technique, <http://www.cnrs.fr/dist/>

²¹ Groupement français des industries de l'information, <http://www.gfii.fr>

18 juin 2015	Présentation par M. Valls de la Stratégie numérique de la France qui intègre un volet open science. Remise du rapport “Ambition numérique – Pour une politique française et européenne de la transition numérique” du Conseil national du numérique.
26/09 au 18/10/2015	Consultation publique sur la première version de la loi numérique. L’article 9 : <i>Accès aux travaux de la recherche financés par des fonds publics</i> stipule un embargo de 12 mois pour les STM et de 24 mois pour les SHS sur la version finale du manuscrit accepté Plateforme de contribution ouverte : https://www.republique-numerique.fr/ 250 propositions d’amendements pour toute la loi.
6/11/2015	Synthèse des contributions diffusée sur la plateforme du CNUM
6/11/2015	Projet de loi diffusé intégrant des amendements sollicités lors de la consultation (l’article 9 est devenu article 14, version transmise au Conseil d’Etat) ²² , arbitrage de Maignon notamment entre le MESR et le Ministère de la Culture sur les délais d’embargos. Arbitrage en faveur des 6/12 mois demandé par le MESR sous réserve d’un plan d’accompagnement pour les éditeurs nationaux (Lettre du Cabinet Valls au Cabinet Mandon). Projet transmis au Conseil d’Etat qui regrettera l’absence d’étude d’impact ²³ déclenchant dans l’urgence une note du MESR jointe, in extremis, pour le dépôt à l’Assemblée nationale.
9/12/2015	Projet de loi adopté par le Conseil des Ministres, l’article 14 devient l’article 17 (version adoptée par le Conseil des Ministres) ²⁴
12/01/2015	Commissions des affaires sociales, économiques et culturelles
19 au 26/01/2016	Examen à l’Assemblée nationale

Tableau 3. *Chronologie de la loi numérique française et open access*

Il faudra faire une analyse de cette modalité inédite de construction ouverte d’un projet de loi pour laquelle l’occupation massive de l’espace médiatique de la plateforme, le ralliement de votes d’un réseau habilement sollicité garantissait une stratégie gagnante de voir considérer une proposition dans la reformulation du projet de loi. Les acteurs publics (CNRS, Couperin, BSN4 et BSN7, CPU) sont parvenus à faire monter les scores sur des propositions visant à installer un open access étendu, avec des embargos plus courts²⁵. Le rôle du CNN ne fut pas neutre, acteur engagé pour un open access étendu, il proposa des

²²<http://www.republique-numerique.fr/project/projet-de-loi-numerique/step/projet-de-loi-transmis-au-conseil-d-etat>

²³ Extrait de l’avis du Conseil d’Etat : « En ce qui concerne la mise à disposition gratuite sur l’internet des résultats de recherches financées sur fonds publics, prévue par l’article 14, le Conseil d’Etat a relevé que l’impact d’une telle mesure sur les contrats futurs entre éditeurs et auteurs tenait à son caractère d’ordre public, lequel ne peut jouer que sur le territoire français, alors que l’effet de la diffusion sur l’internet est mondial. »

²⁴<http://www.republique-numerique.fr/project/projet-de-loi-numerique/step/projet-de-loi-adopte-par-le-conseil-des-ministres>

²⁵ On trouvera une analyse plus précise de ces contributions sur le site <http://www.openaccess-shs.info/wp-content/uploads/2015/10/CairnOpenAccess20151014-2.pdf>

amendements. L'après consultation fut marquée par des négociations serrées entre le Ministère de la Culture œuvrant pour la défense des éditeurs et la viabilité de leurs activités dans ce secteur et du MESR défendant une circulation du savoir la plus ouverte possible. En janvier 2016, la version du projet de loi est soumise au Parlement, après arbitrage de Matignon, et considère finalement la modalité des 6/12 mois demandée par le MESR sous réserve d'un plan d'accompagnement pour les éditeurs SHS (Lettre du Cabinet Valls au Cabinet Mandon) visant à anticiper la baisse de leurs revenus avec ces mesures. Des dispositions d'accompagnement sont donc attendues.

Depuis le début, la politique nationale française n'a pas été ambitieuse concernant la coordination de l'ensemble des acteurs et elle se trouve, aujourd'hui, à devoir arbitrer des équilibres dans la précipitation de la loi numérique. L'impensé d'une co-construction travaillée avec tous les acteurs est assez caractéristique de la situation française par rapport au Royaume-Uni notamment.

5. Le nouveau tournant marqué par Berlin 12 : vers un modèle doré global ?

La 12^{ème} Conférence de Berlin, conférence emblématique qui avait scellé le mouvement international par sa déclaration de 2003, s'est tenue les 8 et 9 décembre 2015 dans une configuration inédite, à savoir sur invitation et réunissant 90 représentants d'organisations scientifiques en provenance de 19 pays différents. Après une période d'expérimentations diverses et d'innovations partielles et souvent peu durables si on analyse les bilans disponibles (Smith, 2015), une nouvelle étape, a été posée : « faire du libre accès le modèle standard de l'édition de recherche » à l'ère numérique.

Pour parvenir à cet objectif, l'équation consiste à convertir les budgets actuellement dépensés pour les abonnements aux revues en fonds de « publication en libre accès », engageant l'ensemble des institutions scientifiques et des financeurs de la recherche au niveau international. La vision développée s'est appuyée par l'analyse chiffrée développée en avril 2015 par la Max Planck Digital Library (MPDL) (Schlimmer & all, 2015) qui précise ce scénario à une échelle globale et fait l'estimation que le budget investi actuellement dans les abonnements suffit pour basculer dans un modèle de financement en amont (OA doré) international, la démonstration est faite essentiellement sur la base du chiffrage des articles prestigieux en STM (la source étant le Web of science et le nombre d'articles par pays en tenant compte des co-publications).

Le scénario proposé marque un changement de cap important. Il reconnaît le rôle central des éditeurs en place et leur qualité de services plébiscités par les chercheurs. La transformation du modèle n'est plus projetée comme un renversement d'acteurs mais comme une co-construction, cependant contrainte par une enveloppe budgétaire équivalente. L'inspiration est proche du modèle Scoap3²⁶ menée depuis 2014 par les physiciens en haute énergie à l'échelle internationale pour leur spécialité. Le scénario repose sur une échelle internationale et coopérative et, suite à Berlin 12, les organisations de recherche seront invitées à signer une manifestation d'intérêt qui devrait être rédigée au début de l'année 2016. Le projet est ambitieux, il fait l'hypothèse d'une communauté scientifique mondiale scellée, unie par le même objectif de la diffusion universelle et sans barrière de la science, non sans rappeler le projet Xanadu de Ted Nelson, pionnier du Web.

Mais il n'est pas exempt d'un certain nombre d'obstacles qui ne seront pas forcément simples à lever. Le scénario présuppose déjà des coordinations nationales et internationales à examiner. Au niveau national, le modèle devra s'appuyer sur des négociations identiques aux licences nationales déjà mises en place par certains pays pour l'accès à des ressources, comme en France²⁷. Or, cette difficulté organisationnelle a déjà été pointée par les bibliothécaires américains et canadiens pour leur pays²⁸. Le niveau supranational suppose également l'implication durable de chaque Etat, au risque sinon de voir un tel modèle fragiliser l'équation économique. Les clés de répartition des dépenses doivent aussi être précisées. Le calcul qui a été fait par la Max Planck Digital Library est de mettre en équivalence la dépense mondiale (au regard des recettes des éditeurs) et le nombre d'articles qu'elle permet de produire avec un coût unitaire proche des APC actuellement proposés (Schlimmer & all, 2015). Or, comment se fera la redistribution des coûts ? Est-ce sur la répartition actuelle des abonnements ou en projetant une contribution au nombre d'articles publiés par les chercheurs d'un pays ?

Le raisonnement ne dit rien, pour le moment, sur les *asymétries* consubstantielles et inévitables dont il faudra débattre. Si la base reste le portefeuille actuel d'abonnements engagé par chaque pays, il faudra alors dépasser les asymétries suivantes : un pays pourrait payer peu d'abonnements et représenter une proportion importante des publications éditées, inversement

²⁶ <http://scoap3.org/>

²⁷ <http://www.licencesnationales.fr/>

²⁸ <http://www.arl.org/storage/documents/publications/2015.12.18-Berlin12Report.pdf>

un pays pourrait représenter une grande part des abonnements actuels et une faible représentation des articles publiés. On perçoit vite que le modèle gold international suppose de positionner l'investissement des APC non pas pour « ses chercheurs » mais pour le progrès international de la science. Une solidarité internationale doit donc s'installer. Si, inversement, la clé de répartition se base sur le nombre d'articles publiés par chaque pays, la difficulté de paiement se présentera pour certains pays et des relais devront être trouvés. Les solutions réfléchies et mûries précédemment pour le projet SCOAP3 apporteront probablement des éclairages sur les équilibres à trouver.

Comment par ailleurs penser l'évolution du paysage éditorial dans un tel contexte. Une nouvelle revue pourra-t-elle s'introduire facilement ? Le modèle, ne risque-t-il pas d'installer des rentes perpétuelles pour certaines revues, certains éditeurs ?

La question de l'édition en SHS peut-elle être projetée dans un tel modèle, connaissant la forte dimension linguistique, voire nationale des échanges de ces communautés ? Il suffit, peut-être, de restreindre alors le périmètre aux acteurs concernés, comme pour la francophonie par exemple, et d'envisager les contributions à ce niveau. Pour les SHS francophones, la première étape serait déjà de l'envisager avec les éditeurs SHS francophones, l'enveloppe budgétaire très importante, dédiée ces dernières années au projet ISTEEX (60 millions d'euros) aurait pu intégrer un tel objectif au lieu de ne considérer que l'achat d'archives internationales, principalement anglophones, écartant le soutien de la diffusion de la science « en train de se faire » en français. La plateforme Cairn.info en lien avec l'IDATE a récemment mené une étude visant à dessiner des scénarios de transformation de son modèle économique et l'un d'eux pousse le raisonnement à un open access immédiat, le modèle Platinum (IDATE/Cairn.info, 2015). Celui-ci converge avec la proposition de Berlin 12, à l'exception du périmètre de la mutualisation des coûts qui n'est pas projetée sur l'ensemble des pays clients de la plateforme mais uniquement sur l'Etat français :

« Comme il est hautement improbable que puisse s'imposer dans le domaine des SHS, en tout cas dans le bassin linguistique francophone, un modèle « auteur – payeur » (qui verrait chaque auteur s'acquitter d'A.P.C. – Article Processing Charges, autrement dit des frais d'édition – pour chacun de ses articles), on pourrait envisager de recourir à un modèle de type « Platinum » dont les composantes principales seraient les suivantes :

- *mise en place, avec le soutien du Ministère, d'un système de paiement « en amont », par les établissements, des services d'édition des articles de leurs chercheurs ;*
- *publication gratuite sur Cairn.info de la version numérique de ses revues partenaires (en tout cas des revues acceptant de s'inscrire dans ce modèle), sans aucune période d'embargo ;*
- *échange automatique de métadonnées entre Cairn.info et les répertoires institutionnels ...*

L'étude IDATE/Cairn.Info fait apparaître que les coûts de mise en place d'un tel modèle seraient finalement assez limités. Calculés sur le périmètre des 436 revues de recherche susceptibles d'être diffusées, d'ici trois ans, sur le portail Cairn.info (hors revues professionnelles, revues de débat et revues d'intérêt général), ils s'élèveraient à 7,7 millions d'euros par an (soit, en moyenne, de 600 à 650 euros par article). De surcroît, une partie (sans doute de l'ordre de la moitié) de ce montant correspondrait à une baisse des budgets d'acquisition des bibliothèques, de sorte que le coût net, pour les pouvoirs publics, ne devrait guère dépasser 4 millions d'euros par an ».

Les chiffres sont à comparer notamment à la récente négociation nationale du consortium des bibliothèques universitaires avec le seul éditeur Reed Elsevier prévoyant un abonnement de 34 millions d'euros par an, de 2014 à 2018 pour l'accès à sa base (13 millions d'articles).

6. Imprudence pour les SHS ou stratégie de nationalisation ?

Il est flagrant de constater que les arguments avancés pour justifier un engagement global vers l'open access sont indifférenciés, et voudraient s'adresser à tous les champs disciplinaires dans une représentation unifiée de la science incluant notamment les SHS. Les résultats les plus attendus sont portant des avancées scientifiques dans les sciences du cerveau, l'environnement, la recherche sur le cancer... Ils appartiennent majoritairement aux sciences biomédicales ou de la nature. Les discours sont pourtant projetés sur tous les champs scientifiques par une politique qui mesure mal les impacts sur des secteurs d'édition déjà fragiles qui animent la vie de nombreuses communautés de façon engagée et diversifiée (Jaffrin, Parisot, 2014).

Nous avons également souligné cette imprudente distorsion des arguments pour les sciences humaines et sociales (Chartron, 2014) à savoir : une inflation des coûts des publications qui ne se vérifie pas pour les SHS, des enjeux sur

l'innovation et la croissance peu identitaires des SHS dont la valeur est plutôt à situer dans les analyses diversifiées de nos sociétés soutenues par des entrepreneurs éditoriaux souvent de petite taille dans ces domaines (GFII, 2009), le retour sur investissement des projets financés mais dont les bilans montrent, en fait, que les SHS représentent moins de 3% des sommes engagées, l'enjeu sur la fouille de données plébiscitée dans pour les données médicales mais si peu fréquentes dans les méthodologies du travail en SHS. Nous concluons donc, dans cet article, sur une controverse SHS, appelant à nuancer une vision qui apparaissait de plus en plus totalitaire pour l'open access.

Car, pour les activistes de l'OA, l'objectif à atteindre semble l'affaiblissement, sans nuance, d'acteurs privés au profit d'une édition de recherche pilotée par les acteurs publics (bibliothèques, presses universitaires). En France, les stratégies et principales initiatives de ces dernières années traduisent cette orientation avec une alliance de représentants des bibliothèques, de l'édition publique et des militants des mouvements open, voire des géants du web comme Google qui financera certains projets pilotes et dont la stratégie est de pouvoir développer des services sur des contenus ouverts de qualité, mais qu'ils n'auront pas produits.

Si, pour les grands éditeurs scientifiques, les stratégies de changement de modèle ont été anticipées par la création de nouvelles revues en OA dorée, par la vente de nouveaux services et la multiplication des négociations globales, et ceci sur marchés internationaux, il n'en va pas de même pour les petites structures éditoriales, presque artisanales, de nombreuses sciences humaines et sociales dont le modèle de recettes fondé sur les abonnements est difficilement substituable. Par ailleurs, les recommandations de l'Europe sont particulièrement contraignantes pour les éditeurs SHS car l'embargo limité à 12 mois est implosif sur leurs abonnements au regard des données de consultation des plateformes : la dernière année totaliserait moins de 20% des consultations globales²⁹. A quoi bon maintenir des abonnements si 80% des articles demandés sont en libre accès ? De nombreux pays européens (Royaume-Uni, Italie, Espagne) n'ont pas suivi la recommandation européenne pour les SHS, le gouvernement français semble maintenir ces délais sans avoir initié lui-même une étude d'impact sur ces questions, plongeant alors ses éditeurs nationaux

²⁹ <http://www.openaccess-shs.info/open-access-quelle-duree-dembargo-pour-quelles-publications-le-cas-des-sciences-humaines-et-sociales/>

dans un des challenges les plus difficiles par rapport à leurs homologues internationaux.

Les asymétries inhérentes aux modèles d'ouverture et leurs coûts associés ne semblent pas avoir été pensées et anticipées. Les pays avec une activité éditoriale nationale sont dans le dilemme de trouver des scénarios qui ne conduisent pas à mettre en péril leurs maisons d'édition sur l'autel de l'open access. Le Royaume-Uni avec une édition STM active a très vite misé sur des fonds APC supplémentaires et ses éditeurs récupéreront une partie de ces APC ainsi que ceux des autres pays ; la France avec une édition SHS active dans l'espace francophone a misé plutôt sur des infrastructures publiques, sans dialogue construit avec son tissu éditorial national. La tension s'est donc installée depuis plusieurs années et à la veille du passage de la loi numérique, après les deux mobilisations de 2013 et 2015 organisées par la plateforme Cairn.info³⁰, un cri d'alarme médiatique est de nouveau lancé dans une tribune du *Monde* par des revues et des auteurs de la pensée intellectuelle française (P. Nora, M. Gauchet, O. Duhamel, P. Fridenson, P. Minard, O. Mongi, M. Maruani) « Non à l'étatisation des revues de savoir françaises »³¹ ...

Conclusion

Quelles que soient les motivations du mouvement, aujourd'hui, dans un monde numérique où s'accélèrent les échanges et où le risque peut être de rendre invisibles des contenus installés derrière des barrières, l'open access aux résultats de la recherche progresse doucement vers un consensus car le plus absurde serait de ne plus voir converger l'audience du lectorat sur des articles de qualité.

L'énoncé est simple, mais comme nous avons tenté de l'exposer, les modalités sont complexes. Les scénarios en marche ne peuvent pas sacrifier les valeurs fondamentales de l'indépendance, de la diversité, de la rigueur éditoriale au seul profit de l'open access. Le projet libertaire qui visait à substituer à l'ancien monde de nouvelles revues n'est plus vraiment d'actualité car les communautés de recherche se reconnaissent dans leurs revues héritées et en plébiscitent les services. C'est donc à la transformation, et non à la substitution que doivent travailler les politiques publiques. Ce qui n'écarte pas, bien entendu, la naissance

³⁰ <http://www.openaccess-shs.info/>

³¹ 12 janvier 2016, « Non à l'étatisation des revues de savoir françaises », http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/01/12/non-a-l-etatisation-des-revues-de-savoir-francaises_4846027_3232.html#BogZB13K1qzXDfPH.99

de nouvelles revues nativement numériques qui, progressivement, prendront leur place, faisant la preuve de leur qualité et de leur durabilité.

En 2007, il y a presque 10 ans, nous dessinions un bilan intermédiaire et, parmi les scénarios évoqués, l'un semble bien prendre le dessus : « *Le libre accès total se généralisera, le financement amont sera nécessaire : la seule solution consistera à financer ces revues en amont avec une implication forte des organismes de financement de la recherche. L'économie de l'article scientifique se trouvera désormais fortement intégrée à l'économie de la recherche. Le paiement en aval par les bibliothèques deviendra caduc.* » (Chartron, 2007). Il est effectivement à parier que la négociation globale en amont deviendra le modèle dominant des STM car la recherche est internationale, les acteurs de l'édition sont mondiaux, les recherches sont financées sur projets dont les budgets peuvent intégrer les coûts des publications sans grande difficulté. Pour les SHS, le chemin sera plus difficile et plus hybride, les revues sont plus nombreuses, moins consensuelles et la définition des périmètres sera compliqué. Nous faisons l'hypothèse, aujourd'hui, d'un paysage plus diversifié pour les SHS : quelques négociations globales (open access doré) et persistance des abonnements pour de nombreuses publications qui resteront à l'appréciation notamment des bibliothèques, libérées d'une grande partie de la politique d'acquisition en STM.

De nouveaux défis sont aussi lancés dans le contexte plus large de l'open sciences (Royal Society, 2012) : données ouvertes de la recherche, analyse des données massives, nouveaux paradigmes scientifiques centrés sur la donnée... Au-delà des visions et des idéologies, ce sont de réelles négociations, de nouvelles traductions qui s'annoncent, au sens de la sociologie de l'innovation de Callon et Latour, dans ce nouveau régime de la science et du numérique.

Bibliographie

ANDRO, Mathieu, HOLOGNE, Odile & MAHE Annaïg. « Estimation des dépenses de publication de l'Inra dans un modèle théorique « Gold Open Access », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol.51, 4/2014, p. 70-79.
URL : www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-4-page-70.htm, DOI : 10.3917/docsi.514.0070.

ARCHAMBAULT, E., AMYOT, D., DESCHAMPS, P., NICOL, A., PROVENCHER, F., REBOUT, R., & ROBERGE, G. *Proportion of open access papers published in peer-reviewed journals at the european and world levels 1996–2013*. URL :

http://science-metrix.com/files/science-metrix/publications/d_1.8_sm_ec_dg-rtd_proportion_oa_1996-2013_v11p.pdf

CHARTRON Ghislaine. « Open access et SHS : Controverses. », *Revue européenne des sciences sociales*, 1/2014 (52-1), p. 37-63.

URL : www.cairn.info/revue-europeenne-des-sciences-sociales-2014-1-page-37.htm

CHARTRON, Ghislaine. « Evolution de l'édition scientifique, 15 ans après ». *EUTIC 2007*, Athènes, novembre 2007. URL : <sic_00186675>.

DILLAERTS, Hans, BOSCH, Hélène. *Chronologie/Historique du Libre Accès en France depuis 1999*.

URL : <http://open-access.infodocs.eu/chronologie-du-la-en-france/>

DIST-CNRS. *Les éditeurs scientifiques « for profit » accélèrent leur conversion à l'Open Access Gold : quelles visées stratégiques sous-jacentes ?* », DISTInfo8, février 2015. URL : <http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Distinfo2/Distinf8.pdf>

GALLEZOT, Gabriel, CHARTRON, Ghislaine, NOYER, Jean-Max. « Une archive ouverte des publications en InfoCom », *Place et enjeux des revues pour la recherche en infoCom (SFSIC)*, Mars 2002, Nice, France. SFSIC.

URL : <sic_00000025v2>

GFII. *L'Édition scientifique française en sciences sociales et humaines*, 3 volumes, 2009. URL : <http://www.gfii.fr/fr/document/l-edition-scientifique-francaise-en-sciences-sociales-et-humaines>

IBEKWE-SANJUAN, Fidelia, PAQUIENSEGUY, Françoise. « Open, Big, Collaboration : Trois utopies de l'innovation au XXIème siècle », in Actes Colloque *Big Data, Open Data: quelles valeurs, quels enjeux?*, Evelyne Broudoux & Ghislaine Chartron (sous dir.) , Editions de Boeck, Rabat, 4-5 May 2015, p.17-29.

IDATE / Cairn.Info. *Tendances du secteur, évolution de l'environnement réglementaire et perspectives 2018*, Octobre 2015. URL : <http://www.openaccess-shs.info/lopen-access-et-les-revues-shs-de-langue-francaise/>

JAFFRIN, Ivan, PARISOT, Thomas. « La place des revues dans la communication scientifique en régime de libre accès. Retour sur le débat français en SHS

», *Revue européenne des sciences sociales*, 1/2014 (52-1) , p. 9-35. URL : www.cairn.info/revue-europeenne-des-sciences-sociales-2014-1-page-9.htm

LOMAZZI, Lisiane, CHARTRON Ghislaine. « The implementation of the European Commission recommendation on open access to scientific information : comparison of national policies », *ELPUB 2014, Proceedings of the 18th International Conference on Electronic Publishing*, IOSPRESS. URL : <http://ebooks.iospress.nl/publication/36546>

MINON, Marc, CHARTRON, Ghislaine. « *Etat des lieux comparatif de l'offre de revues SHS, France, Espagne-Italie* ». Ministère français de la Recherche. 2005. URL : <sic_00558746>.

OCDE. « Open science », in *OECD Science, Technology and Industry Outlook 2012*, Éditions OCDE. URL: doi : 10.1787/sti_outlook-2012-21-en

PASTEUR4OA. *Open Access Policy Alignment Strategies for European Union Research*.

URL : <http://www.pasteur4oa.eu/>

ROYAL SOCIETY. *Science as an open enterprise*, 2012. URL: http://royalsociety.org/uploadedFiles/Royal_Society_Content/policy/projects/sape/2012-06-20-SAOE.pdf

SMITH, Adam. *Alternative Open Access Publishing Models: Exploring New Territories in Scholarly Communication*, Report on the workshop held on 12 October 2015 at the European Commission Directorate-General for Communications Networks, Content and Technology, December 2015. URL : <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/report-workshop-alternative-open-access-publishing-models>

SOLOMON, David J., BO-CHRISTER Björk. « Publication fees in open access publishing: Sources of funding and factors influencing choice of journal », *Journal Of The American Society For Information Science & Technology* , 63, no. 1 (January 2012), p.98-107.

STUART, Lawson. « Total cost of ownership' of scholarly communication: managing subscription and APC payments together », *Learned Publishing* 28 (1), 2015, p. 9 à 13. URL : <http://dx.doi.org/10.1087/20150103>

UNESCO. *Global Open Access Portal*. URL : <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/portals-and-platforms/goap/access-by-region/>

WARE, Mark. *STM Report*, International Association of Scientific, Technical and Medical Publishers Fourth Edition published March 2015. URL : http://www.stm-assoc.org/2015_02_20_STM_Report_2015.pdf